Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 25 (1917)
Heft: 7

Artikel: Le salut de la révolution genevoise à la révolution vaudoise
Autor: Burnet, E.-L.
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-20993

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 01.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

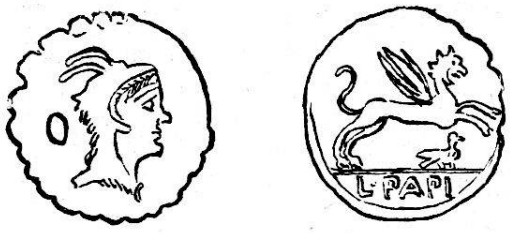

Fig. 8.

8) *563.* PAPIA. (Famille plébéienne).

L. Papius.

Monétaire vers 675 (79 av. J.-C.).

Tête de Junon Sospita coiffée de la peau de chèvre, à droite ; derrière, un symbole qui varie.

R) L. PAPI. (Lucius Papius). Griffon courant à droite ; dans le champ, un symbole.

Ar. Denier dentelé. (E. Babelon, n° 1, page 280, tome II).

Tr. à la Bourdonnette.

(A suivre). Julien GRUAZ.

LE SALUT DE LA RÉVOLUTION GENEVOISE A LA RÉVOLUTION VAUDOISE

Rapport de Flournoy-Delisle sur sa mission auprès de l'assemblée provisoire du Pays de Vaud (fin janvier 1798).

Les volte-face que la politique impose aux gouvernements dans leurs rapports avec les pays voisins ne laisseraient pas de produire parfois une impression déconcertante, si quelque chose pouvait encore surprendre en pareille matière. Le gouvernement genevois, par exemple, qui, le 10 janvier 1798,

écrit à M. de Büren, bailli de Lausanne, une lettre où l'on peut lire cette phrase : « Nous regarderons comme une marque d'amitié que Votre Seigneurie veuille continuer à nous faire part des événements qui intéresseront la république de Berne, vous priant, nob., puiss. et très hon. seigneur, d'être bien persuadé de la sincérité de nos vœux pour sa prospérité et son bonheur », ce gouvernement, quinze jours plus tard, ne paraît pas du tout gêné par ce souvenir quand il décide d'adresser ses félicitations aux Vaudois qui venaient de se constituer en république indépendante et qui, précisément la veille, avaient chassé le digne magistrat avec lequel il correspondait naguère dans des termes si cordiaux en apparence.

Voici, en effet, ce qu'on trouve à la date du 25 janvier dans le registre des délibérations du Conseil administratif, c'est-à-dire du corps qui, à cette époque, représentait à Genève le pouvoir exécutif : « D'après les avis qu'on a sur la révolution operée dans le païs de Vaud, il a été résolu d'y envoyer un député, non membre de l'administration (pourquoi cette restriction?), pour féliciter les comités des villes en révolution sur la formation de la nouvelle république et leur témoigner notre désir de contracter avec elle des relations de fraternité et de bon voisinage. »

Le Comité diplomatique, chargé du choix de ce député et prié de s'en occuper incontinent, jeta en premier lieu son dévolu sur le citoyen Constantin-Blanc, membre du Conseil législatif, puis, Constantin-Blanc, qui avait d'abord accepté, s'étant ravisé, sur l'ancien syndic Flournoy-Delisle, juge à la grande cour de justice civile et membre du même conseil que le précédent, auquel on avait déjà confié en d'autres temps diverses missions en Suisse. Pour des raisons de convenance personnelle il partit seulement le samedi 27, dans l'après-midi. C'est le rapport verbal de cet envoyé extraordinaire que je transcris ici d'après le registre du Conseil administra-

tif, dans l'espérance qu'il sera de nature à intéresser quelques lecteurs.

Rég Cons. admin., séance du mardi 30 janvier 1798. — Rapport de la mission du cit. Flournoy-Delisle dans le païs de Vaud. — Le cit. Flournoy-Delisle ayant demandé et obtenu l'entrée du conseil, et après avoir été invité à s'asseoir, a fait le rapport de la mission dont il avait été chargé auprès des comités chargés des pouvoirs des citoyens du païs de Vaud et a dit qu'il se rendit samedi soir à Nyon, et que s'étant adressé au cit. Joly, l'un des membres du comité de la dite ville à qui il produisit ses pouvoirs, ce comité s'assembla pour lui donner audience, que lecture y fut faite de ses pouvoirs et qu'il lui exposa ensuite l'objet de sa mission; que le cit. Roguin, président, lui fit une réponse des plus cordiales et lui témoigna combien ce comité étoit sensible au mouvement affectueux qui avoit porté notre gouvernement à faire sa démarche au moment où le nouvel ordre de choses ne faisoit que de naître, que tous les membres du comité lui exprimèrent à l'envi les mêmes sentimens et qu'on lui promit de lui remettre à son retour une lettre de remerciemens pour le conseil.

Qu'il se rendit dimanche matin à Morges où il fut parfaitement accueilli par le cit. Jaïn, président du comité de la dite ville, qui l'y introduisit, qu'à la suite des complimens qui eurent lieu réciproquement, un des membres lui ayant demandé si nous pourrions fournir aux Patriotes des fusils et des munitions, il lui répondit que nous n'avions pas des fusils et qu'il ignoroit si nous avions une quantité de munitions suffisantes pour pouvoir en remettre.

Qu'il arriva à 2 heures à Lausanne où se tient l'Assemblée générale des députés du païs de Vaud, que là ayant appris que la colonne des troupes qui avoit traversé le ci-devant Chablais alloit arriver à Lausanne par le lac, il hâta ses démarches pour être présenté à la dite assemblée, qu'il

s'adressa successivement pour cet effet aux cit. Secrétan et Creu qu'il trouva fort occupés des préparatifs qu'occasionnoit la prochaine arrivée des troupes françaises, que cependant une heure après avoir quitté le cit. Creu, celui-ci vint le chercher à son auberge pour le conduire à l'Hôtel de Ville où siège l'Assemblée générale des députés; qu'il y fut introduit à 4 heures par le cit. Secrétan, qu'il présenta ses pouvoirs au cit. Glaire, président, et qu'ils furent lus par le cit. Vallier, secrétaire, qu'il fit ensuite à l'assemblée un exposé sommaire de l'objet de sa mission qui parut causer beaucoup de satisfaction, que le président lui fit en réponse un discours des plus affectueux dans lequel il l'assura que l'Assemblée des députés recevoit avec la plus vive sensibilité les félicitations et les encouragemens que le gouvernement de Genève lui faisoit adresser et que la nouvelle république saisiroit avec empressement toutes les occasions de resserrer les liens d'amitié et de fraternité qui devoient unir les deux États; qu'à la suite de ce discours, qui fut accompagné des applaudissemens de toute l'assemblée, le président lui donna le baiser fraternel. Qu'il apprit ensuite qu'il avoit été proposé par un des membres de l'assemblée de donner communication officielle à notre république de la formation de la République Lémanique, mais que cette proposition qui avait été fort applaudie, avoit été ajournée à un moment plus convenable et qu'on ne doute pas qu'elle ne soit reprise en considération.

Que hier à son retour, il a encore visité les comités de Morges et de Nyon, mais qu'ayant trouvé ce dernier fort occupé, il ne crut pas devoir lui rappeler la lettre qu'il lui avoit annoncée pour le conseil.

Le cit. syndic président a remercié, au nom du conseil, le cit. Flournoy-Delisle du zèle et de l'intelligence avec lesquels il a rempli les vues du conseil dans le cours de la mission dont il avoit été chargé. E.-L. BURNET.